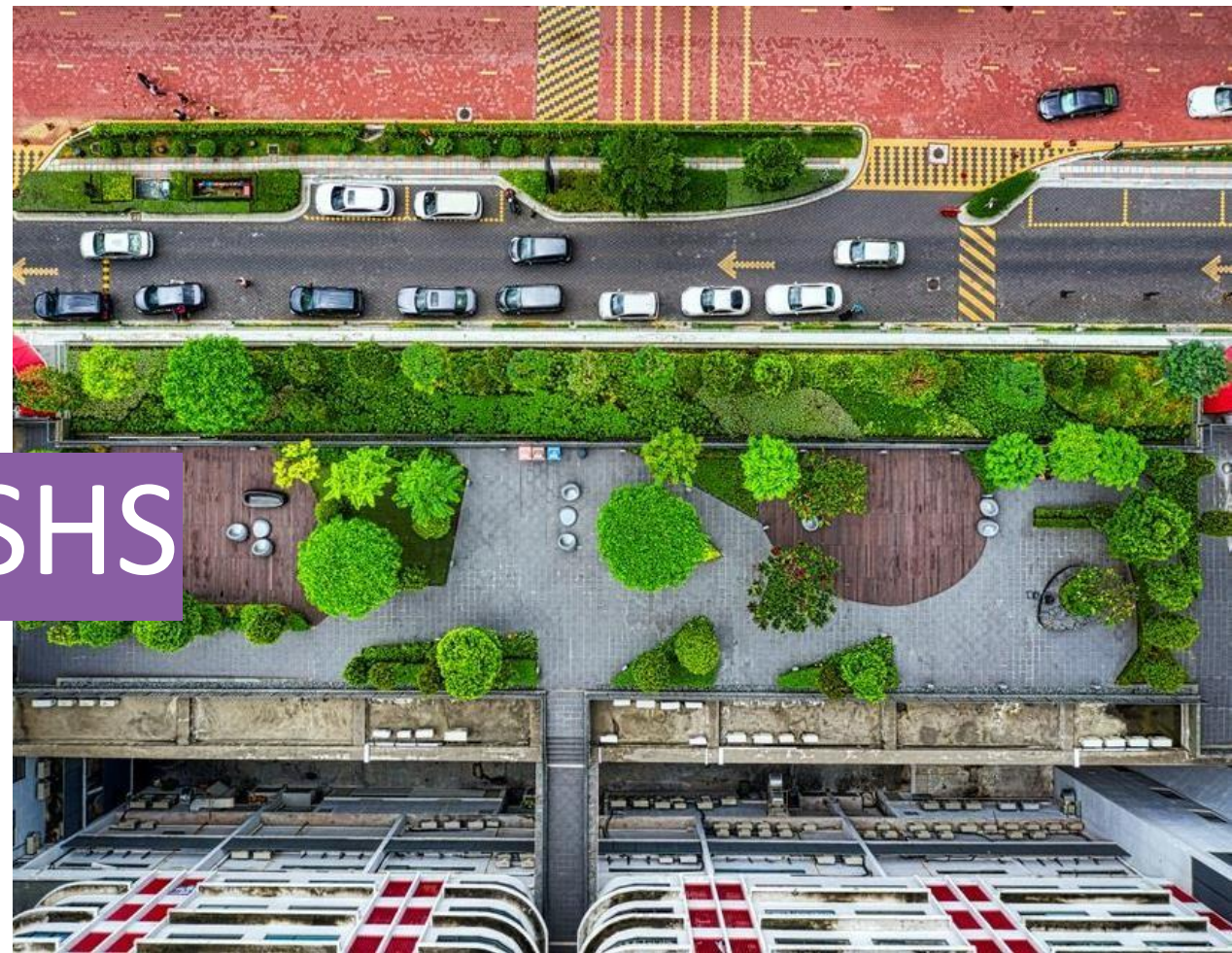


# Déploiement du dispositif TEDS en SHS

**Dernière mise à jour :  
16 Septembre 2025**

**Stéphane DI BIASIO  
Cécile REDONDO**



**Transition Écologique pour un Développement Sostenable (TEDS)**

## Déploiement du dispositif TEDS en SHS

# 1. La certification TEDS

**Obligatoire** pour tous les étudiants de licence (à la rentrée 2025), après une phase d'expérimentation et de lancement du dispositif en 2024-2025 en SHS

## a. Obtention de 6 crédits

- À l'UJM, l'obtention de la certification TEDS est conditionnée à l'obtention de **6 crédits par étudiant**, via 2 éléments :
- le **suivi du parcours Moodle TEDS** sur les 3 années de licence : **2 crédits** (voir ci-après) ;
  - la **validation de 2 UEOS (inclues dans l'offre de formation SHS)** : **2 +2 crédits** (voir contenu et modalités ci-après).

## b. Inscription au parcours TEDS

À l'issue de l'inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours, tous les étudiants de L1 reçoivent en septembre-octobre un courriel les invitant à initier (en complète autonomie) **leur parcours TEDS** dans un **espace Moodle dédié** <https://mood.univ-st-etienne.fr/course/view.php?id=5959> auquel ils sont d'office inscrits.

## 2. Le parcours Moodle TEDS 1/2

Le **parcours Moodle TEDS** est un parcours progressif qui doit être débuté **en L1** et qui s'étend **sur les 3 années de la licence**.  
Il comprend :

### a. Un module de présentation de la certification TEDS (objectifs, contenus, tâches à réaliser) (1h de temps environ) avec :

- Une rubrique intitulée «**Avant de commencer**» avec des informations dont il faut prendre connaissance avant de se lancer dans le dispositif ;
- Un **sondage** qui interroge les pratiques étudiantes ;
- Une rubrique «**Pour bien commencer**» avec 4 vidéos à visionner.

### b. Trois tests (1 par an) :

- Un test de **positionnement** en L1 ;
- Un test **intermédiaire/blanc** en L2 ;
- Un test **final/de certification** en L3.

Ces 3 tests interrogent chacun **les 4 thématiques suivantes** : le changement climatique, la biodiversité, les ressources et énergies, la responsabilité sociétale des entreprises.

## 2. Le parcours Moodle TEDS 2/2

### c. La participation à une activité/événement de sensibilisation TEDS au cours des 3 années de licence

- Atelier du type *Fresque du climat* ou atelier *2Tonnes* (atelier de sensibilisation au changement climatique, orienté vers les solutions possibles à différentes échelles)
- Atelier ou conférence pendant le *Printemps du développement durable (PDD)* organisé par l'UJM pendant 3 semaines au mois de mars-avril **sur tous les campus** avec une quarantaine de stands, jeux, animations, projections, expositions, challenges, cafés découverte (BU) etc.
  - ✓ À l'issue de l'activité, les animateurs ou les responsables de l'atelier présentent **un QR-code à scanner** aux participants.
  - ✓ Le scan de ce QR-code déclenche automatiquement la **validation d'une « tuile » sur Moodle** : la mention **« activité TEDS non réalisée »** changera en la mention **« activité TEDS validée »** après l'émargement à la fin de l'activité

Par sécurité, il est également possible que les animateurs ou les responsables de l'atelier enregistrent la participation en demandant le n°étudiant et l'adresse mail universitaire afin de valider la participation.

### Validation du parcours Moodle

Si ce parcours est validé à la fin des 3 années de licence, l'UJM en centrale attribuera **2 crédits à chaque étudiant entré en L1** : il s'agit de 2 crédits supplémentaires au diplôme et indépendants de la formation.

### 3. Les 2 UEOS (4 autres crédits restants )

#### En L2 aux semestres 3 et 4

Les 4 autres crédits restants seront «**remontés**» **de la formation** *via* la participation à **2 UEOS labellisées/ badgées TEDS** qui sont **obligatoires** :

- **l'UEOS «Questions environnementales» (format conférences) au S3 de la L2** (2 crédits)  
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/teds.html>
- **l'UEOS «Activité physique et santé» au S4 de la L2** (2 crédits)  
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/ueos/ue-activites-physiques-et-sante.html>

La présence à ces 2 UEOS **obligatoires** permet de valider les **4 crédits formation**.

## 3. L'UEOS « Questions environnementales » Licences 2 uniquement

**En Licence 2 au semestre 3 :**  
**de septembre à décembre 2025**

L'étudiant.e en Licence 2 SHS peut suivre 12 conférences parmi les 24 proposées par l'Université Jean MONNET sur les sites de Tréfilerie et Carnot.

**Les conférences auront lieu :**

- les lundis de **18h à 19h30** sur Tréfilerie (Amphi J01) à partir du **lundi 15 sept. jusqu'au lundi 8 déc. 2025**
- et les jeudis de **18h15 à 19h30** sur Manufacture/Carnot (Amphi J021 Télécom Saint-Etienne) à partir du **jeudi 18 septembre jusqu'au jeudi 11 décembre 2025**

Programme <https://mood.univ-st-etienne.fr/course/section.php?id=45376> **MOODLE Faculté ALL**

Chaque conférence est suivie d'un débat, puis d'un Quiz à faire sur Moodle. Les étudiants doivent suivre la conférence et participer au quizz.

Dans le cadre de l'UEOS, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** est noté sur **l'assiduité**. Pour cela, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** doit **suivre en présentiel au minimum 6 conférences** parmi les 24 proposées (**pas de rattrapage**).

## BILAN 1/2

### **Durant l'année de la L1, il s'agit de :**

- lire les rubriques, faire le sondage sur les pratiques et visionner les vidéos (1h de temps environ) ;
- réaliser le test de positionnement sur les 4 thématiques ;
- participer à une activité (en L1, L2 ou L3).

Ces 3 éléments sont obligatoires.

La **date butoir** pour réaliser les 2 premiers éléments est la fin de la L1 et **le 3<sup>e</sup> élément** peut être réalisé en L1, en L2 ou en L3.

Une **jauge de progression s'affiche** avec un score de réalisation des activités : 25 %, 50 %, 75 % et 100 %. Le score maximal de 100 % ne s'affiche que lorsque le parcours est complètement terminé, soit à la fin de la L3 après que toutes les activités, y compris les 3 tests ont été réalisés.

## BILAN 2/2

- Il n'y a **pas de note attribuée** pour la réalisation du parcours *Moodle* TEDS car la certification est indépendante de la formation.
- En revanche, **les 2 UEOS comprises dans la formation en L2 aux S3 et S4** donnent lieu à une évaluation notée. Comme toute UE, les UEOS comptent dans la validation du semestre et de l'année.
- Ainsi, il faut réaliser **toutes les activités** du parcours *Moodle* TEDS et **participer aux 2 UEOS** pour obtenir la certification en fin de L3.
- La certification TEDS **n'a aucun impact direct sur le diplôme**. Elle est obligatoire en licence mais elle ne conditionne pas l'obtention du diplôme de licence.
- Néanmoins, l'entrée en formation dans de nombreux masters est désormais conditionnée à l'obtention de cette certification TEDS.

Ressources et compléments d'information dans l'article en ligne sur le site de l'établissement : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2024-2025/zoom-sur-2024-2025/certification-teds.html>

**BONNE RÉUSSITE DE VOTRE CERTIFICATION TEDS !**

N'hésitez pas à faire remonter vos questions à **Stéphane DI BIASIO** [stephane.di.biasio@univ-st-etienne.fr](mailto:stephane.di.biasio@univ-st-etienne.fr)  
*Responsable Administratif et Financier de l'UFR SHS*